



Le mot du maire

HORIZON 2030

Demain, notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Coteaux Nord

Mardi 24 septembre 2024 à 9h au lundi 28 octobre 2024 à 12h

Permanences-Enquête publique

Mairie de L'Isle-en-Dodon

Mardi 24 sept | 9 h > 12 h,
Samedi 28 sept | 9 h > 12 h,
Mercredi 9 oct | 14 h > 17 h,
Mardi 15 oct | 14 h > 17 h,
Lundi 28 oct | 9 h > 12 h.



Mairie de Fabas

Mardi 1^{er} oct | 9 h > 12 h,
Samedi 12 oct | 9 h > 12 h,
Jeudi 24 oct | 9 h > 12 h.

Mairie d'Escanecrabe

Lundi 30 sept | 9 h > 12 h,
Samedi 12 oct | 9 h > 12 h,
Lundi 28 oct | 9 h > 12 h.

Des permanences en distanciel seront également proposées

Samedi 5 oct | 14 h > 17 h & samedi 19 oct | 9 h > 12 h

Des créneaux de 15 min doivent être réservés minimum 48 h à l'avance sur le site du registre numérique :

www.registre-numerique.fr/plui-coteaux-nord

Plus d'information sur le site coeurcoteaux-comminges.fr
à l'onglet Aménagement du territoire, rubrique « Procédure en cours »

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges

4 rue République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tel. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

📄 Télécharger le fichier «2024 - enquête publique coteaux nord.pdf» (870.5 Ko)

Une nouvelle campagne d'information dédiée aux obligations légales de débroussaillage avant l'été

C'est après un été 2022 caniculaire, marqué par de nombreux incendies de forêts ravageurs et en prévision d'un phénomène climatique similaire que cette nouvelle campagne du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires se déploie.

Elle a débuté le 13 mars et s'étendra jusqu'à mi-mai dans 46 départements qui comptent des espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation.

L'objectif est simple : faire connaître aux propriétaires concernés cette obligation légale et par là même, renforcer la prévention du risque incendie accru en période estivale.

Des messages seront diffusés *via* la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, les réseaux sociaux et un document pédagogique sera envoyé à près de 3 millions de foyers.

De plus, un kit de communication est téléchargeable sur le [site du ministère](#) et une [FAQ de l'ONF](#) consultable.

Par ailleurs, un zonage informatif des obligations légales de débroussaillage est accessible *via* la plateforme geoportail.gouv.fr. Il s'agit d'une carte qui permet aux particuliers de localiser leur parcelle et de savoir s'ils sont concernés par ces obligations.

Rappel sur le débroussaillage dans le département de Haute-Garonne

Une fiche technique de HGI-ATD rappelle les obligations de débroussaillage posées par le code forestier dans certains secteurs du département de la Haute-Garonne :

"Les obligations légales de débroussaillage posées par le code forestier dans les secteurs concernés par de telles obligations".

Concernant les parcelles situées en dehors des zones soumises aux obligations légales de débroussaillage, le maire dispose d'autres moyens d'action pour obliger les administrés à débroussailler leur terrain.

Ces moyens d'action sont présentés dans l'article suivant d'HGI-ATD : " [Terrains non entretenus : les moyens d'action du maire](#) ".

A consulter : la page dédiée à la « prévention des feux de forêt » sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-elevage-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-des-incendies-de-foret>





**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

Bonjour la **journée mondiale du ramassage des déchets c'est aussi à LILHAC !!**

Merci Magalie pour l'initiative et merci aux habitants pour leur participation !!!!







Une seconde vie pour nos emballages triés



Découvrez-les !



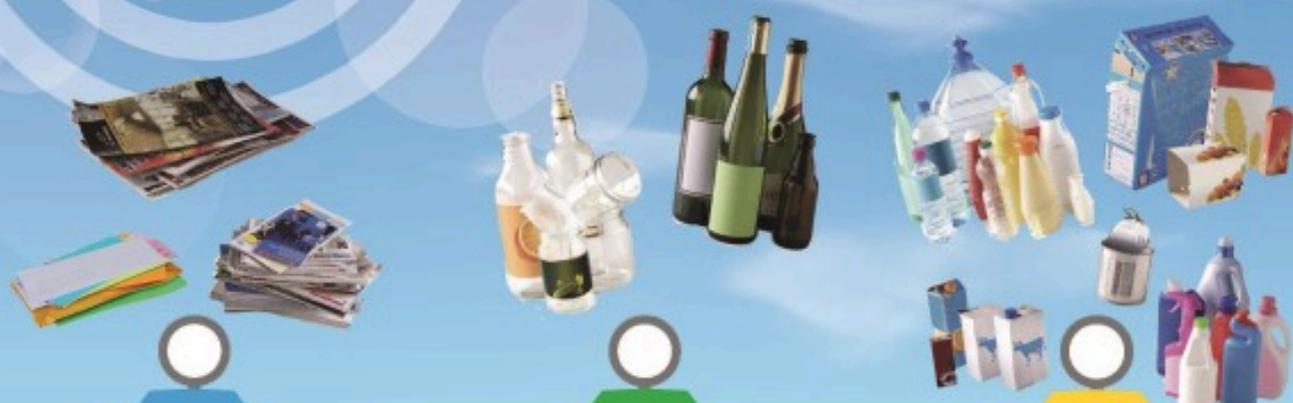
Le SIVOM vous remercie de votre geste de tri tout au long de l'année 2020.



Un doute, une question ?
Contactez les conseillers du tri au 0800 573 466
Site Internet : www.sivom-sgma.org



Même en vacances, JE TRIE !



PAPIERS

Journaux, lettres, prospectus



VERRE

Bouteilles, bocaux, pots...



EMBALLAGES

Flacons en plastiques,
boîtes métalliques,
aérosols,
briques alimentaires,
canette en aluminium ...

Les masques de protection sont à jeter avec vos ordures ménagères en sac poubelle fermé



HORIZON
100% ... TRI

Pour tout complément d'information les Services Techniques se tiennent à votre entière disposition 06 37 70 46 56

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue de la République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr



**Cœur & Coteaux
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil départemental



<https://www.mairie-lilhac.fr/fr/producteurs-locaux.html>

Commémoration

de la victoire du 8 Mai 1945

Visualiser le fichier «Message PR - 8 mai 2020.pdf» en ligne



